



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 54 -CC/2017/CCDS

**SIGNATURE DU CONTRAT DE PARRAINAGE ENTRE LE COMITÉ RÉGIONAL CYCLISME DE LA GUYANE ET LA CCDS
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU « TOUR DE GUYANE 2017 »**

Séance du 25 septembre 2017

Date de convocation : 18 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-cinq septembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Armide MATHIEU, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Wansy JEAN-FORT, Isabelle NIVEAU, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BURLLOT à François RINGUET
Pierre HO-WEN-SZE à René-Serge HORTH
Françoise FREDOC à Wansy JEAN-FORT
Daniel MANGAL à Didier BRIOLIN

Absents non excusés :

Stéphane ANTOINETTE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Jacquy PIERRRE-MARIE, Annie ROBINSON, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre de l'organisation de la 18^{ème} édition du Tour de Guyane qui s'est tenue du 19 au 27 août 2017, le Comité Régional Cyclisme de la Guyane a sollicité le soutien financier de la Communauté de Communes Des Savanes à hauteur de 4000€.

En contrepartie de cette aide, la Communauté de Communes Des Savanes a pu profiter de la notoriété de cette manifestation pour faire la promotion du territoire des Savanes. Le présent contrat de parrainage définit de manière précise les modalités de partenariat entre le Comité et la CCDS sur la durée de la manifestation sportive.

Après étude de la demande formulée par le Comité Régional Cyclisme de la Guyane, la Commission mixte qui s'est tenue le jeudi 24 août 2017 a émis un avis favorable quant à la participation de la CCDS à hauteur de **4 000€ (quatre mille euros)**

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer comme suit :

- **PROPOSITION**
- **APPROUVER** le contrat de parrainage établi dans le cadre de l'organisation de la 18^{ème} édition du Tour de Guyane 2017.
- **AUTORISER** le Président à **SIGNER** le contrat de parrainage qui lie la Communauté de Communes Des Savanes et le Comité Régional Cyclisme de Guyane pour la durée de la 18^{ème} édition du Tour de Guyane 2017. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable de la Commission mixte du jeudi 24 août 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1^{er} : **DE DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur Le Président,

Article 2 : **D'A PPROUVER** le contrat de parrainage établi dans le cadre de l'organisation de la 18^{ème} édition du « Tour de Guyane 2017 ».

Article 3 : **D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** le contrat de parrainage qui lie la Communauté de Communes Des Savanes et le Comité Régional Cyclisme de Guyane pour la durée de la 18^{ème} édition du Tour de Guyane 2017.

Article 4 : **DECIDE D'INSCRIRE** au budget 2017, les crédits nécessaires.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 septembre 2017

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

